

WILAYA DE BATNA

DAIRA D'OULED SI LIMANE

COMUNE D'OULED SI SLIMANE

CORRECTION AVIS D'ATTRIBUTION
PROVISoire DE MARCHE

Conformément à l'article n° 46 de la loi n°23-12 datée le 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics Et l'article 65 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public le président de l'assemblée populaire communale de la commune d'ouled-si-slimane informe l'ensemble des soumissionnaires qui ont participé à l'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales n°05/2025 paru dans les quotidiens El Aures News le 25/01/2026 et le courrier d'algerie 25/01/2026 portant réalisation d'opération ci-dessus.

Après réévaluation des offres financières, le marché fut attribué à l'entreprise suivante :

Intitulés de l'opération	Les lots	Entreprise	Montant de l'offre T.T.C avant correction	Montant de l'offre T.T.C après correction	Délai de réalisation	Nombre de points	observations
Acquisition des produits alimentaires au profit des cantines scolaires pour l'année financière 2026	Lot n°02 Légumes et fruits	Reguaa amir NIF N° 198405240034633	Min 6.443.160.00 DA Max :8.177.960.00 DA	Min 6.439.160.00 DA Max :8.170.960.00 DA	Au cours de l'année 2026	50	Qualifié techniquement Moins disant

Les soumissionnaires peuvent présenter leur recours en cas d'irrégularité à la commission communale des marchés pendant les dix (10) premiers jours à compter de la première parution du présent avis dans la presse conformément à l'article 56 de la loi n°23-12 datée le 05/08/2023 et à l'article 82 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015